

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 15 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le 15 octobre à 18 h 30, le Conseil municipal de la commune légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Camille POUPONNEAU, Maire.

Étaient présents : Camille POUPONNEAU - Benoît RABIOT - Laurence DEGERS - Honoré NOUVEL - Brigitte HILLAT - Franck DUVALEY - Denise CORTIJO - Miguel PAYAN - Fanny PRADIER - Gilbert FACCO - José SALVADOR - Nathalie FAYE - Nathalie CROSTA - Nicolas DELPEUCH - Laurence TARQUIS - Guillaume BEN - Marion JOUAN RENAUD - Benoît BEAUDOU - Bruno COSTES - Gilles ROUX - Odile BASQUIN

Avant donné pouvoir : Denis LE BOT à Brigitte HILLAT - Corine DUFILS JUANOLA à Miguel PAYAN - Romuald BEAUVAIS à Laurence TARQUIS - Rachel MOUTON à Denise CORTIJO - Béatrice LACAMBRA ROUCH à Fanny PRADIER - Nathalie NICOLAÏDES à Gilles ROUX

Étaient absents : Yann KERGOURLAY - Didier KLYSZ

Secrétaire de séance : Marion JOUAN RENAUD

Était présente sans voix délibérative : Léopoldine THERY, Directrice générale des services

Date de la convocation : 4 octobre 2024

Nombre de membres en exercice : 29

Quorum minimum : 15

Nombre de présents : 21

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre d'absents : 2

Nombre de votants : 27

Ordre du jour

Désignation du secrétaire de séance

Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil municipal

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juillet 2024

1. FINANCES : Décision budgétaire modificative n° 2 – budget communal

2. FINANCES : Indemnité de gardiennage de l'église

3. FINANCES : Convention de participation financière versée à l'OGEC La Salle pour les élèves Pibracais – avenant 2

4. FINANCES : Convention de participation financière versée à la Calandreta de Bocòna pour les élèves Pibracais – avenant 1

5. FINANCES : Admission en non-valeur de créances éteintes et irrécouvrables

6. FINANCES : Fonds de concours agricole de Toulouse Métropole pour le projet de ferme maraîchère – adoption de la convention

7. DOMAINE : Acquisition d'un terrain situé Lieu-dit Fondes – retrait de la délibération initiale

8. DOMAINE : Convention entre la Ville de Pibrac et Toulouse Métropole pour la mise à disposition d'un terrain Lieu-dit Fondes – aménagement d'un bassin de rétention

9. DOMAINE : Mise à disposition à titre gratuit de locaux scolaires en dehors des heures d'enseignement – Adoption de la convention type

10. DOMAINE : Convention de mise à disposition gratuite de la structure artificielle d'escalade du gymnase de la Castanette au profit du collège Germaine Tillion d'Aussonne

11. CMJ : Adoption du nouveau règlement intérieur du Conseil municipal des jeunes

12. SDEHG : Porter à connaissance du rapport d'activités 2023

13. INTERCOMMUNALITÉ : Porter à connaissance du rapport d'activités 2023 du Syndicat Mixte pour l'aménagement de la forêt de Bouconne

14. URBANISME : Avis sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU

15. RESSOURCES HUMAINES : Révision du régime indemnitaire RIFSEEP (abrogation de la délibération du 04/04/2024)
16. RESSOURCES HUMAINES : Convention avec le CDG31 pour la mission de conseil en organisation pour le théâtre musical de Pibrac
17. CENTRE SOCIAL-MDC : Convention de mise à disposition gratuite de l'Exposition « Cité Laïque » par la Ville de Toulouse à la Ville de Pibrac
18. ADMINISTRATION : Désignation du président de la commission mixte consultative des marchés de plein vent
- Compte rendu des faits marquants qui se sont déroulés sur la commune et informations

Avant de commencer le temps officiel, je voudrais demander à Corinne ROBINET de s'approcher. Corinne va partir à la retraite à la fin du mois. Elle est rentrée à la Mairie l'année où je suis née, cela vous laisse imaginer depuis combien de temps elle est là. Avec Fanny, nous avons fait un petit calcul et Corinne s'occupe des conseils municipaux depuis 1994 et, *a priori*, elle a organisé à peu près 300 conseils municipaux. Fanny m'a raconté une petite anecdote. Elle m'a dit que le premier ordinateur de la Mairie, c'est toi qui l'avais eu parce que comme tu préparais les conseils municipaux, il te fallait un ordinateur. Nous aurons évidemment l'occasion de fêter ton départ, mais là, devant tout le Conseil municipal, nous voulions te souhaiter une bonne retraite et te remercier pour tout ce que tu as fait. (*Applaudissements*)

Madame Camille POUPONNEAU, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal.

#### **Désignation du Secrétaire de séance**

Mme POUPONNEAU, Maire

Je vous propose de désigner Marion JOUAN RENAUD comme Secrétaire de séance. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

#### **Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil municipal**

Mme POUPONNEAU, Maire

Nous avons eu la vente de deux concessions funéraires au cimetière Ensaboyo pour un montant total de 465 euros. Nous avons le renouvellement d'une concession funéraire au Balardou pour un montant de 540 euros.

Nous avons un avenant au marché public sur le hangar agricole puisqu'il a fallu prolonger le groupe électrogène pour un surcoût de 2 000 euros.

Nous avons deux avenants pour le marché public relatif aux denrées alimentaires sur les lots 4 et 5 de fruits et légumes bio. Cela n'a pas d'impact financier. C'est simplement pour dire que les prix sont ajustés à la semaine en fonction de la saisonnalité, mais globalement, nous avons comparé, comme nous commandons justement des fruits et des légumes de saison, cela va plutôt nous faire baisser les coûts.

Enfin, nous avons la souscription d'une ligne de trésorerie. La dernière fois, nous avons voté une ligne de trésorerie pour 300 k€. Nous vous informons que la Ville a retenu la proposition du Crédit Mutuel pour 12 mois avec l'index Euribor 3 mois avec une marge fixe de 0,55 %.

Y a-t-il des questions ? (*Non*)

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juillet 2024**

Mme POUPONNEAU, Maire

Avez-vous des remarques quant à ce procès-verbal ? (*Non*)

Je voulais juste vous apporter une précision que je m'étais engagée à vous donner suite au dernier Conseil municipal. Cela concernait la délibération relative à l'ORTEJ qui a organisé la conférence sur les rythmes scolaires. Vous nous aviez demandé si nous avions de la communication sur le site Internet de cette association, je vous confirme que ce ne sera pas le cas. La visio n'est pas diffusée telle quelle, mais un compte rendu a été effectué par nos services. Il n'y a donc pas de communication sur le site de l'association puisque cette question avait été posée.

Je le mets au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

***Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 juillet 2024 approuvé à l'unanimité avec 27 voix POUR***

## **1. FINANCES : Décision budgétaire modificative n° 2 – budget communal**

M. PAYAN, Adjoint au Maire

La décision modificative proposée par Madame le Maire s'articule autour de quatre mouvements, donc quatre lignes vont augmenter.

La première est consécutive à la décision que nous avons prise dans le précédent Conseil municipal, c'est-à-dire l'octroi d'une subvention exceptionnelle à notre crèche Nicolas et Pimprenelle. Comme Madame le Maire s'y était engagée, nous prévoyons les crédits pour 31 750 euros.

Le deuxième mouvement est un ajustement d'amortissement pour 6 k€ puisque vous savez qu'avec la M57, nous sommes passés au *pro rata temporis*, c'est-à-dire l'amortissement au jour soit de la réception, soit de l'achat. Il faut absolument remettre les compteurs à jour pour 6 k€.

Le troisième mouvement d'écriture concerne l'acquisition foncière. Une délibération précisera ensuite la situation pour 39 800 euros. Vous savez que nous avons un problème d'ajustement de TVA.

Enfin, nous augmentons l'acquisition de 1 536 euros. Nous l'avions provisionnée pour 1 000 euros. Nous avons également un changement d'article à la demande du Trésor public.

Ces quatre mouvements sont à budget constant. L'ensemble du budget reste en l'état. Vous avez le tableau qui récapitule toutes ces opérations. Je suis prêt à répondre à vos questions.

Mme POUPONNEAU, Maire

Y a-t-il des questions ? Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Merci de me donner la parole sur ce point et merci de votre explication, Monsieur PAYAN. Mon intervention revient sur les 31 750 euros accordés deux fois à la crèche Nicolas et Pimprenelle. Je vais reprendre les termes d'une intervention que j'avais faite au dernier Conseil municipal au moment de débattre sur cette subvention exceptionnelle puisque vous proposiez de l'accorder à la crèche et mes propos n'étaient pas de remettre en cause cette subvention, mais simplement les mécanismes budgétaires qui étaient associés.

J'avais attiré votre attention à l'époque sur l'absence de dotation de la ligne 67548 relative aux subventions et qui présentait ce déficit. Vous m'aviez quasiment fait passer pour un crétin quand je soulignais que cette ligne était sous-dotée en disant que c'était de l'exécution, etc. Je vois aujourd'hui que vous faites passer cette modification budgétaire pour abonder cette ligne 65 à la hauteur nécessaire, donc je m'en réjouis. C'est exactement ce que je vous disais quand je vous ai expliqué ce point et ceci justifie pleinement l'alerte que j'avais effectuée. Mais la séquence eût normalement été différente puisque, avant de faire un chèque, on s'assure que la provision est effective. Il aurait fallu d'abord abonder les lignes nécessaires en amont et ensuite, faire les opérations nécessaires comme vous le suggérez. Je voulais simplement souligner qu'une fois encore, j'avais raison sur ce point. Merci de me l'accorder.

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Monsieur COSTES, je sais que vous êtes absolument au fait des finances publiques locales, il n'y a pas de soucis là-dessus. Simplement, la dernière fois, nous avons les crédits. D'ailleurs, la preuve est que nous avons pu payer nos crèches. Nous avons les crédits, donc cela a été versé. Ils ont été pris sur l'ensemble des subventions que nous devons fournir à nos associations, comme nous l'avions délibéré, mais au moment du dernier Conseil municipal, les crédits étaient bien disponibles. Nous les avons utilisés, mais les utilisant, nous savions très bien, et c'est ce que nous disions avec Madame le Maire dans la précédente séance, qu'il fallait prendre une DBM par la suite pour régulariser cette situation qui est parfaitement claire.

Mme POUPONNEAU, Maire

Je pense que vous pouvez prendre le compte rendu, nous avons dit qu'il y aurait une DBM. Y a-t-il d'autres remarques ? (*Non*) Je mets au vote cette DBM. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

*Délibération n°202410DEAC66 approuvée à l'unanimité avec 27 voix POUR*

## **2. FINANCES : Indemnité de gardiennage de l'église**

Mme POUPONNEAU, Maire

C'est une délibération habituelle. Le montant est de 503,42 euros. Y a-t-il des questions ? Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

C'est un point qui est peut-être mineur, mais compte tenu de la situation d'attaque des lieux de culte, on peut se poser la question du nécessaire renforcement de cette sécurité. Je ne sais pas si cela a été abordé avec d'autres collègues de la Métropole. Il y a quand même un problème. De plus en plus, on voit des lieux de culte saccagés à l'intérieur, en particulier des églises. À l'intérieur de l'église, il y a un retable classé et un certain nombre d'éléments patrimoniaux remarquables. Je voulais savoir si vous avez engagé une réflexion pour renforcer la sécurité de l'église et du voisinage de l'église.

Mme POUPONNEAU, Maire

C'est un lieu qui fait l'objet d'une attention toute particulière des forces de gendarmerie et de la police municipale, eu égard aux différents documents que nous recevons régulièrement de la préfecture. Y a-t-il d'autres questions ? (Non) Je mets au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

*Délibération n°202410DEAC67 approuvée à l'unanimité avec 27 voix POUR*

### **3. FINANCES : Convention de participation financière versée à l'OGEC La Salle pour les élèves Pibracais – avenant 2**

Mme POUPONNEAU, Maire

Le mécanisme est le même qu'habituellement, on calcule l'argent que l'on consacre pour chaque élève pibracais en classe élémentaire et en classe maternelle à l'école publique et on verse l'équivalent pour les élèves pibracais qui sont à l'école de La Salle, ainsi que pour les élèves qui sont en école de langue régionale, telle que la Calandreta. Vous remarquerez qu'il y a une petite coquille sur la convention de participation financière versée à l'OGEC, c'est bien 511,85 euros pour les élèves en classe élémentaire et 1 599,58 euros pour les élèves en classe maternelle. Le coût est beaucoup plus important en maternelle parce qu'il y a les ATSEM. Y a-t-il des questions ? (Non) Je le mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie. L'administration veillera à corriger la coquille, j'en suis certaine

*Délibération n°202407DEAC68 approuvée à l'unanimité avec 27 voix POUR*

### **4. FINANCES : Convention de participation financière versée à la Calandreta de Bocòna pour les élèves Pibracais – avenant 1**

Mme POUPONNEAU, Maire

S'agissant de la Calandreta, c'est la même somme et là, nous n'avons pas de coquille, donc c'est parfait. Y a-t-il des questions ? (Non) Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

*Délibération n°202410DEAC69 approuvée à l'unanimité avec 27 voix POUR*

### **5. FINANCES : Admission en non-valeur de créances éteintes et irrécouvrables**

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Comme nous en avons l'habitude, notre trésorière nous a demandé d'allouer en non-valeur deux listes :

- une première somme de 837,64 euros qui représente environ 40 titres de 21 euros par titre en moyenne. Cela concerne en particulier des repas et gardes d'enfants ;
- une deuxième somme de 3 500,84 euros qui représente 28 titres un peu plus importants. Le Trésor public a engagé l'ensemble des poursuites pour notre compte pour faire le recouvrement. Là, ce sont des jugements de tribunal pour effacer la dette.

Nous n'avons qu'à entériner par délibération ces admissions en non-valeur.

Mme POUPONNEAU, Maire  
Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

J'ai bien compris que c'étaient des petites sommes comme d'habitude de 800 euros et 3 000 euros. Pouvez-vous nous dire sur combien de comptes débiteurs ceci se répartit ? Si c'est 3 000 euros sur un compte, même s'il y a eu 25 petites opérations et que cela concerne la même personne ou la même famille, ce n'est pas la même chose que si c'est réparti sur la totalité des comptes correspondants.

Mme POUPONNEAU, Maire

Une grande partie est liée à l'effacement de la dette, et cela, nous n'y pouvons rien, c'est un surendettement. Cela concerne en effet principalement deux familles. Miguel PAYAN peut compléter, mais sur le surendettement, ce n'est pas nous qui avons la main. À partir du moment où ils montent un dossier et qu'il est reçu et acté, nous devons effacer les dettes. La somme de 3 500 euros concerne trois familles.

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Sur la première proposition, c'est à peu près deux cotations par famille. Je vous ai dit qu'il y avait 40 titres, c'est donc une vingtaine de familles.

Mme POUPONNEAU, Maire

Merci. Je le mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

*Délibération n°202410DEAC70 approuvée à l'unanimité avec 27 voix POUR*

**6. FINANCES : Fonds de concours agricole de Toulouse Métropole pour le projet de ferme maraîchère – adoption de la convention**

Mme POUPONNEAU, Maire

Cela tombe bien que cela passe aujourd'hui puisque ce matin, nous avons le jury pour sélectionner le maraîcher en présence notamment de la Métropole. Je remercie Madame PRADIER et Monsieur PAYAN qui ont assisté à ce jury ainsi que Monsieur ROUX, puisque nous avons souhaité convier la minorité et Monsieur ROUX, vous aviez manifesté votre intérêt pour ce dossier, donc nous vous remercions de votre présence.

L'objet de la délibération est d'accepter la subvention de la Métropole à hauteur de 127 k€. Au prochain Conseil municipal en décembre, nous vous présenterons les conclusions de ce matin. Là, c'est vraiment une délibération sur la participation de Toulouse Métropole. Je rappelle que ce projet est financé à plus de trois quarts par des subventions. Y a-t-il des questions ? Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Je vais revenir sur les propos que j'ai tenus en commission permanente, en présence de Gilles ROUX, puisque soi-disant nous avons eu l'ensemble de l'étude financière préalable et son étude en mode de fonctionnement nominal. Je réitère la question que j'ai posée en commission permanente : vous serait-il possible de nous passer tous les éléments, notamment une étude qui aurait été faite par Toulouse Métropole qui établissait le modèle financier en régime permanent et en maintenance de cette installation ? Merci.

Mme POUPONNEAU, Maire

Nous analysons votre demande, Monsieur COSTES. Y a-t-il d'autres remarques ? (Non) Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

*Délibération n°202410DEAC71 approuvée à l'unanimité avec 27 voix POUR*

**7. DOMAINE : Acquisition d'un terrain situé Lieu-dit Fondes – retrait de la délibération initiale**

M. NOUVEL, Adjoint au Maire

Cette délibération concerne l'acquisition du terrain situé Lieu-dit Fondes qui avait fait l'objet d'une délibération au Conseil municipal du 6 février. Il se trouve qu'après un certain nombre d'allers-retours entre nos services, l'EPFL qui était le porteur de ce foncier et le notaire, les montants de TVA ont subi un certain nombre de fluctuations qui étaient dues notamment aux bases de calcul. Nous vous proposons aujourd'hui de retirer la délibération du 6 février puisque les montants n'étaient pas exacts ou suffisamment bien ajustés et de la remplacer par une délibération qui permet toujours l'acquisition auprès de l'EPFL avec une TVA actualisée à 25 119,59 euros.

Mme POUPONNEAU, Maire

Ne fronchez pas les sourcils, nous allons vous expliquer !

M. NOUVEL, Adjoint au Maire

Je crois que sur le document que vous aviez eu, la TVA était beaucoup plus élevée, mais cela est aussi dû aux échanges que nous avons pu avoir et les erreurs de calcul que nous avait transmises l'EPFL.

Mme POUPONNEAU, Maire

Quand nous vous avons envoyé la délibération, ils nous avaient déjà fait changer le montant et entre-temps, ils ont réécrit à Léopoldine THERY, notre Directrice générale des services, pour encore rechanger le montant. Nous avons quand même écrit un courrier en disant qu'il n'était pas sérieux de travailler comme cela. Ils se renvoient la balle entre notaire et EPFL, nous ne savons pas à qui la faute. En tout cas, j'espère que c'est la dernière version. Là, nous serions sur 25 119,59 euros. Par précaution, dans la DBM, nous avons laissé la somme que vous aviez dans la version initiale de la délibération que vous avez reçue parce que si jamais ils se réveillent encore avec une autre couleur, nous ne voulons pas avoir à repasser la DBM. *A priori*, hier, on nous a annoncé 25 119,59 euros. Y a-t-il d'autres questions ? (*Non*) Je le mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

*Délibération n°202410DEAC72 approuvée à l'unanimité avec 27 voix POUR*

#### **8. DOMAINE : Convention entre la Ville de Pibrac et Toulouse Métropole pour la mise à disposition d'un terrain Lieu-dit Fondes -- aménagement d'un bassin de rétention**

Mme HILLAT, Adjointe au Maire

Cette convention a pour objet de définir les modalités techniques et foncières de la réalisation de ce nouveau bassin sur la commune de Pibrac. La convention précise les modalités techniques de réalisation des études et des travaux, les conditions d'exploitation de l'ouvrage, les modalités financières, les conditions d'occupation et d'acquisition du terrain et les responsabilités entre la commune de Pibrac et Toulouse Métropole. Cette convention est nécessaire parce qu'elle va nous autoriser à utiliser ce foncier. C'est une convention qui était à prévoir pour le Conseil municipal d'octobre avant le dépôt du dossier. C'est la convention de mise à disposition de la parcelle dont l'objet est de déposer le dossier par Toulouse Métropole auprès de l'État. Nous avons eu quelques petits ralentissements sur ce projet dans la mesure où des fouilles archéologiques ont laissé présager qu'il y aurait quelques difficultés. Le courrier de la préfecture nous libère de toute contrainte au titre de l'archéologie préventive. Le terrain est cédé à l'euro symbolique.

Mme POUPONNEAU, Maire

C'est un projet que vous aviez déjà entamé en réflexion par rapport à tout le déploiement de Toulouse Métropole sur la partie Sud de la Ville par rapport au réseau d'eau. Ils ont besoin de la convention afin de déposer le dossier à la préfecture. C'est sur une parcelle qui était déjà à la commune. Y a-t-il des questions ? Monsieur ROUX.

M. ROUX, Conseiller Municipal

D'après la superficie, ce bassin de rétention a l'air assez grand.

Mme HILLAT, Adjointe au Maire

Oui.

M. ROUX, Conseiller Municipal

Est-ce pour résoudre des problèmes qui se présentent actuellement ou est-ce en vue d'un développement futur de constructions ?

Mme HILLAT, Adjointe au Maire

Non. L'objectif de ce bassin de rétention est d'absorber toute l'eau qui descend du plateau de Balardou, Beaugard. Actuellement, il y a eu de gros problèmes à chaque fois qu'il y a des épisodes pluvieux importants. Cela permettra aussi de libérer le réseau qu'il y a à l'entrée du Chemin Saint-Roch qui est actuellement fermé. Tant qu'il n'y a pas d'absorption, il faut savoir que toute l'eau qui descend du Balardou se jette directement dans l'Aussonnelle. Le bassin de rétention permettra d'absorber toute l'eau en provenance de l'Avenue de Toulouse.

Mme POUPONNEAU, Maire

Cela répond-il à votre question ? (*Oui*) S'il n'y a pas d'autres questions, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

*Délibération n°202410DEAC73 approuvée à l'unanimité avec 27 voix POUR*

#### **9. DOMAINE : Mise à disposition à titre gratuit de locaux scolaires en dehors des heures d'enseignement – Adoption de la convention type**

Mme PRADIER, Adjointe au Maire

Nous sommes régulièrement sollicités pour autoriser la tenue de réunions ou de formations dans les écoles soit par les équipes enseignantes, soit par les associations de parents d'élèves. Nous proposons la signature d'une convention pour la mise à disposition des locaux à titre gratuit avec en amont la transmission d'une attestation d'assurance. Les activités doivent être compatibles avec les lieux, respecter les principes de laïcité et être non lucratives.

Mme POUPONNEAU, Maire

Nous avons parlé de cette délibération en commission permanente. Monsieur COSTES, comme ce n'était pas très clair, nous vous proposons deux ajouts.

En préambule, nous vous proposons d'ajouter une phrase : « *Il peut notamment s'agir d'activités de formation des professeurs ou en lien avec les associations de parents d'élèves et les équipes scolaires et périscolaires* ». Comme cela, c'est clair, ce n'est pas pour faire du yoga, à part s'ils veulent faire du yoga.

Page cinq, suite à votre suggestion, dans l'article 8 relatif aux engagements de l'organisateur, nous vous proposons d'ajouter cette phrase : « *A remettre les locaux dans l'état initial afin de garantir la bonne reprise et la sécurité des activités scolaires* ».

Ces deux ajouts étant faits, s'il n'y a pas d'autres questions, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

*Délibération n°202410DEAC74 approuvée à l'unanimité avec 27 voix POUR*

#### **10. DOMAINE : Convention de mise à disposition gratuite de la structure artificielle d'escalade du gymnase de la Castanette au profit du collège Germaine Tillion d'Aussonne**

Mme POUPONNEAU, Maire

Je vais laisser la parole pour la délibération, mais d'ores et déjà, parce que nous avons eu la même remarque sur cette convention, nous vous proposons d'ajouter deux items page 3 : « *Le collège s'engage à signaler à la Ville tout défaut, sinistre ou dégradation sur la SAE et s'assurer de la remise en sécurité de l'infrastructure après utilisation* ». Ainsi, nous précisons aussi ce que vous avez évoqué. Je laisse Laurence TARQUIS présenter cette délibération.

Mme TARQUIS, Conseillère Municipale

Comme chaque année, c'est une convention pour mise à disposition du mur d'escalade de la Castanette pour les professeurs d'EPS et les classes de cinquième et quatrième du collège Germaine Tillion d'Aussonne sur quatre jeudis après-midi : les 21 et 28 novembre et les 5 et 12 décembre.

Mme POUPONNEAU, Maire

Y a-t-il des questions ? Monsieur ROUX.

M. ROUX, Conseiller Municipal

On parle de la structure d'escalade, mais pas des vestiaires. Les utiliseront-ils ou pas ?

Mme TARQUIS, Conseillère Municipale

Non, je ne pense pas parce qu'ils vont directement dans la salle et laissent leurs sacs sur le bord.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Le prêt du mur d'escalade est effectué à titre gratuit, mais y a-t-il une réciprocité de prêt d'équipement avec la ville d'Aussonne ?

Mme POUPONNEAU, Maire

Je ne sais pas si nous avons besoin d'équipement d'Aussonne, mais je pense que notre collège va parfois peut-être ailleurs. Laurence DEGERS, je te laisse répondre.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Il n'y a peut-être pas de pile de réciprocité avec Aussonne, mais ce sont des échanges dans le cadre de cours de sport. On est sur du temps scolaire et ce sont des partenariats et des échanges entre professeurs d'EPS d'établissements.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Toujours dans la perspective de cette réciprocité, pourrait-on ajouter que nous espérons qu'il y ait une certaine forme de réciprocité au niveau du collège ou des activités d'Aussonne ? Je ne sais pas si on peut le faire, ou au moins à l'oral.

Mme POUPONNEAU, Maire

J'ai un petit courrier d'accompagnement de la convention, nous pourrions par exemple indiquer : « *Nous ne doutons pas que dans l'éventualité où la commune ait besoin également, le collège de Pibrac...* ». Madame la directrice, nous mettrons cela dans le petit courrier d'accompagnement. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

*Délibération n°202410DEAC75 approuvée à l'unanimité avec 27 voix POUR*

## **11. CMJ : Adoption du nouveau règlement intérieur du Conseil municipal des jeunes**

Mme PRADIER, Adjointe au Maire

Nous arrivons à la fin du mandat du CMJ qui a commencé en février 2022. Les élus ont travaillé sur trois projets :

- la création d'une émission de radio Pibrac'Teens qui a été enregistrée en avril avec la radio de la Save ;
- la mise en place d'une nouvelle structure de jeux aux Tambourettes où ils ont travaillé sur le choix et les devis avec les entreprises ;
- une rencontre des sportifs pibracais qui a été organisée en juin dans le cadre des Jeux olympiques 2024.

Je tiens vraiment à remercier Marion JOUAN RENAUD, Nathalie FAYE et Franck DUVALEY qui ont encadré les jeunes sur leur mandat. Nous repartons sur un nouveau mandat avec une nouvelle élection prévue le 20 novembre avec plus ou moins les mêmes modalités. Sont électeurs et candidats, tous les Pibracais scolarisés ou non sur la commune du CM1 à la troisième.

D'un point de vue du calendrier, une présentation dans toutes les écoles élémentaires est prévue ce vendredi. La fin du dépôt de candidature sera le 6 novembre. Ensuite, nous afficherons les professions de foi et le vote est prévu le 20 novembre en Mairie.

Mme POUPONNEAU, Maire

Merci. Nous avons intégré les remarques RGPD de la dernière fois. Y a-t-il des questions ? Monsieur ROUX.

M. ROUX, Conseiller Municipal

Pour l'affichage des professions de foi, il est clairement mentionné sur la convention qu'il faut le nom, le prénom et la photo. Deuxièmement, elles seront affichées aussi devant la Mairie et devant les établissements. Vu ce qu'il se passe souvent pour les campagnes d'affichage des adultes, je me demande s'il ne faudrait pas prévoir de pouvoir afficher les professions de foi uniquement au sein des établissements et à l'intérieur de la Mairie plutôt que de les laisser toute la nuit, accessibles à n'importe qui. Je m'interroge également quant à la photo, est-il judicieux d'afficher les photos sur les panneaux d'affichage qui seront visibles par tout le monde ?

Mme PRADIER, Adjointe au Maire

Nous avons trouvé judicieux de demander la photo parce que cela permet aux jeunes de voir. Nous n'avons eu aucun souci la dernière fois sur une dégradation des professions de foi qui sont plastifiées. S'il y avait un souci, si c'est un marqueur ou quelque chose, nous pourrions l'effacer facilement ou la refaire, mais je doute quand même que la nuit, nos élèves aillent griffonner les photos de leurs copains. Dans ce cas, nous nous engageons à la refaire. Nous la garderons en Mairie et donc, nous la rééditerions et la remettrions. Nous ne laisserions pas des photos griffonnées, mais je ne pense pas que nous aurons ce problème.

Mme POUPONNEAU, Maire

S'il n'y a pas d'autres questions, je mets ce nouveau règlement aux voix. Comme Fanny l'a fait, je voulais vraiment remercier l'ensemble des élus qui ont participé à animer ce CMJ et surtout remercier les jeunes qui étaient quand même très vivants et très engagés. Je ne doute pas que cela aura semé des petites graines et que cela fera d'eux des citoyens engagés aussi plus tard. Merci beaucoup. J'ai également une pensée pour tous les élus qui avaient monté ce CMJ qui continue à vivre. Je le mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

*Délibération n°202410DEAC76 approuvée à l'unanimité avec 27 voix POUR*

## **12. SDEHG : Porter à connaissance du rapport d'activités 2023**

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Comme chaque année, à la demande du Syndicat de l'Énergie de la Haute-Garonne, nous présentons un rapport d'activité avec un an de décalage. Je vais aller assez vite parce que nous sommes un peu décalés. Ce sera le moment de voir ensuite les dossiers qui nous intéressent en particulier à Pibrac.

## **LES CHIFFRES CLÉS ET FAITS MARQUANTS 2023**

### **Faits marquants en 2023**

Trois faits marquants ont eu lieu en 2023 :

- 15 mars : débat sur les orientations budgétaires ;
- 29 mars : vote d'un budget ambitieux avec une enveloppe de 60 M€ dédiée aux travaux d'amélioration et de développement des réseaux, dont 10 M€ pour le programme « LED Haute-Garonne ++ » ;
- 19 octobre : vote à l'unanimité par le Comité syndical d'une motion sur le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques puisque la doctrine devient de plus en plus sévère et les obligations de plus en plus importantes pour nos collectivités. L'ensemble du Comité syndical a voté une motion contre la nouvelle doctrine imposée par l'État. Cette réunion a également permis à Monsieur Thierry SUAUD, le Président du SDEHG, de présenter le bilan de son mi-mandat.

### **Les actions du SDEHG face à la crise énergétique**

On peut noter les quatre actions les plus remarquables :

- accélération du programme « LED Haute-Garonne 2026 ++ » avec 72 000 points à rénover et une enveloppe de 66 M€ sur quatre ans jusqu'en 2027 ;
- développement de l'autoconsommation avec les ombrières photovoltaïques. Nous verrons que nous sommes concernés par cette disposition avec le fait que l'on peut désormais raccorder plusieurs bâtiments sur une distance de dix kilomètres ;
- alerter le gouvernement sur la situation des collectivités. Vous le savez, la crise de l'électricité a été très dure pour nos collectivités. Nous en avons subi les conséquences budgétaires. Monsieur SUAUD a écrit au ministre de l'Économie de l'époque, Monsieur Bruno Le Maire, en proposant aux collectivités de résilier les contrats qu'elles avaient pris dans le cadre de ces difficultés d'approvisionnement de l'électricité et notamment de l'augmentation des tarifs ;
- constitution d'une SEM pour le développement et l'accélération des projets d'énergies renouvelables au niveau local. En 2023, nous en étions uniquement aux prémices juridiques et aux conditions des ressources humaines pour dimensionner l'ensemble du syndicat à ce projet très important.

## **LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ**

Le nombre de clients est supérieur à 532 000, en augmentation de 2 % par rapport à 2022.

Le réseau possède 14 400 kilomètres de réseau basse tension et 10 000 kilomètres de réseau haute tension.

Nous avons un certain nombre de données sur l'organisation de ce service :

- le contrôle de la concession se fait régulièrement pour s'assurer de la bonne gestion ;
- amélioration de la qualité de l'électricité par le renforcement du réseau (11 M€ ont été investis) ;
- intégration des réseaux dans l'environnement avec un financement à hauteur de 80 %. Le financement s'est élevé à 5 M€ en 2023.

Raccordement au réseau d'électricité : quelques chiffres :

- 1 119 raccordements réalisés pour 316 communes avec un coût estimatif moyen de 2 920 euros ;
- le raccordement s'est élevé à près de 6 M€, soit une baisse par rapport à 2022.

## **L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Quelques chiffres :

- 375 communes ;
- 252 000 points lumineux ;
- 13 800 coffrets ;
- 260 feux de signalisation ;
- 6 M€ consacrés à l'entretien du parc en 2023 ;
- 37 600 points lumineux ont été rénovés pour un engagement d'un peu plus de 2 M€.

Sur dix années, avec près de 27 M€, nous sommes sur un volume important pour ces travaux d'éclairage, en dehors de l'année 2019.

Trois programmes d'éclairage ont été proposés ;

- LED Haute-Garonne 2026++ avec l'engagement d'une économie budgétaire de 10 % en dehors de l'économie d'énergie ;
- LED Haute-Garonne 2026 : ici, il s'agit simplement de remplacer nos boules que nous avons encore en stock. Ce sera terminé au milieu de l'année 2025 ;
- Extinction cœur de nuit : c'est un projet important auquel notre commune a souscrit.

## **LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

### **Développer les énergies renouvelables**

Nouveau programme pour l'installation des Ombrières : nous en reparlerons pour notre commune. En 2023, 120 sites ont été recensés et 90 études de faisabilité ont été effectuées, ce qui est énorme pour notre département.

Création d'une régie pour la gestion de réseaux de chaleur : le SDEHG accompagne les communes dans cette direction. En 2023, des études de faisabilité ont été réalisées pour les communes du Lherm, de Fonsorbes et de L'Isle-en-Dodon.

Construction d'une SEM : c'est un projet central pour notre syndicat avec trois enjeux principaux :

- développer des projets d'énergies renouvelables à gouvernance locale ;
- développer de la production d'énergie propre sur le département ;
- permettre à la transition énergétique d'être mieux appréhendée et acceptée.

Cette SEM pourrait intervenir sur l'ensemble des filières d'énergie, que ce soit de la production d'électricité, des réseaux de chaleur, sur les cours d'eau, la méthanisation, les stations de distribution d'hydrogène ou de gaz naturel pour les véhicules.

### **Favoriser le développement de l'électromobilité**

En 2023, 29 800 charges ont été effectuées sur le réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques. C'est une diminution de 15 % liée à l'augmentation des prix de l'électricité. C'est absolument indéniable. Une reprise a eu lieu en 2024.

### **Accompagner les communes pour la rénovation de leurs bâtiments**

Des diagnostics ont été effectués sur beaucoup de communes. Nous en avons bénéficié. En 2023, 94 bâtiments répartis sur 41 communes ont été audités et après le diagnostic, le service du SDEHG accompagne les communes dans la mise en œuvre des solutions les plus appropriées.

### **Organiser l'achat groupé d'électricité**

Tout au long de l'année 2023, le SDEHG a accompagné l'ensemble des collectivités pour aider à faire face à la situation d'augmentation des coûts électriques.

## **LA QUALITÉ DES PRESTATIONS**

Taux de satisfaction des usagers et des communes :

- 91 % pour les travaux réalisés ;
- 93 % pour les prestations d'entretien de l'éclairage public.

## **LES FINANCES DU SDEHG**

### **Les dépenses en 2023**

- 74 % du budget est consacré à des travaux d'investissement pour 54,07 M€ ;
- les autres sommes sont beaucoup plus réduites et comprennent notamment le remboursement du capital de la dette à hauteur de 10 %, puis l'entretien, etc.

### **Focus sur les travaux d'investissement 2023 (54,07 M€)**

La partie la plus importante est consacrée :

- à l'éclairage public (29,25 M€) ;
- au renforcement du réseau (11,28 M€).

### **Les recettes en 2023**

Les recettes ne varient pas vraiment d'une année sur l'autre. La part principale concerne :

- l'accise de l'électricité, c'est-à-dire l'ancienne taxe que paye tout consommateur d'électricité (36 %) ;
- la participation des communes (17 %).

## **TRAVAUX TERMINÉS EN 2023 À PIBRAC**

Les travaux ont concerné :

- la rénovation de l'éclairage public du parking du pôle d'échanges multimodal de la gare ;
- la rénovation de l'éclairage public sur la placette chemin de l'ancienne Tuilerie ;
- les déplacements de candélabres sur la route de Cornebarrieu. C'était nécessaire pour le traçage et le fait d'avoir mis des trottoirs (projet voirie Toulouse Métropole) ;
- la mise en place de l'éclairage rue Marie Mesples qui fait la jonction avec Brax.

### **ÉTUDES EFFECTUÉES EN 2023 À PIBRAC**

Les études ont concerné :

- les LED++ puisque nous avons régulièrement passé cela en délibération, que ce soit type « boules » ou routiers ;
- l'extension de l'éclairage de l'aire de covoiturage ;
- le renforcement de l'éclairage au niveau du carrefour route de Lévigac et chemin de Bégué ;
- le raccordement de l'abribus route de Lévigac.

Toutes ces études sont terminées en 2024.

Mme POUPONNEAU, Maire

Merci, Monsieur PAYAN. Je vous écoute. Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Merci pour ce point d'activité. J'ai une remarque un peu générale, un peu plus politique. Vous avez souligné que le SDEHG existait, mais que, en parallèle du SDEHG, d'autres opérateurs existaient sur la Métropole. Compte tenu des difficultés budgétaires dans lesquelles nous sommes globalement au niveau national, nous ne pouvons que nous interroger sur ce morcellement des différents opérateurs qui nécessiterait d'être regroupés pour proposer une homogénéité de traitement sur un territoire beaucoup plus grand. C'est un positionnement politique que je fais. À l'aune de cela, je suppose que ce morcellement s'accompagne d'un certain nombre d'élus qui participent à la gouvernance de chacun des opérateurs, et ces élus participant à la gouvernance de chacun des opérateurs ne le font pas pour rien et sont également récipiendaires d'indemnités. Je vais poser une question à laquelle vous ne répondrez peut-être pas aujourd'hui, mais une prochaine fois. Le budget de 3,7 M€ que vous avez annoncé comprend les personnels et les charges diverses. Pourriez-vous extraire la partie correspondante au nombre d'élus qui perçoivent des indemnités et le montant des indemnités perçues chaque année et cumulées sur l'ensemble du mandat ? Merci.

Mme POUPONNEAU, Maire

Je vais laisser Miguel répondre, mais afin que l'on ne s'y méprenne pas, Monsieur PAYAN et Madame HILLAT qui représentent la commune au SDEHG ne perçoivent aucune indemnité.

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Je le confirme bien. Pour la première question qui est plus une question générique, nous avons dû nous-mêmes apprendre ce qu'était le SDEHG et comment il fonctionnait. Aujourd'hui, Madame le Maire nous dit qu'il est important que nous ayons la lisibilité et que nous ne versions pas dans toutes ces facettes d'un certain nombre de partenaires. Il faut que nous y voyions clair. Là-dessus, nous partageons cette vision d'un besoin de clarté. Effectivement, il y a beaucoup de partenaires, et nous sommes en train de réfléchir avec Madame le Maire là-dessus.

Mme POUPONNEAU, Maire

Monsieur ROUX.

M. ROUX, Conseiller Municipal

J'avais une question un peu connexe. Est-ce pour des aspects juridiques qu'il est nécessaire de créer une société d'économie mixte pour éventuellement recevoir des capitaux privés ? Le SDEHG ne pourrait-il pas le faire directement ?

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Il s'agit d'avoir une force de frappe conséquente avec une gouvernance locale, c'est-à-dire sur toute la chaîne et là, on a besoin de capitaux privés. Le capital public ne suffirait pas. Il y a donc effectivement besoin de créer une SEM.

M. ROUX, Conseiller Municipal

Le SDEHG ne peut pas les recevoir directement ?

Mme POUPONNEAU, Maire

Avec une SEM, on est sur du droit privé contrairement au syndicat qui est sur du droit public. Dans les process, on va beaucoup plus vite. Les délais sont beaucoup plus courts sur les SEM, il y a plein de choses sur lesquelles ce sont des délais plus courts qui permettent d'avancer plus vite. Madame BASQUIN.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Comment garantit-on la part de chacune des communes en termes de retour ? Comment est-on sûrs que la Ville de Pibrac est aussi bien traitée qu'une autre ville à l'intérieur de ce syndicat ? Et surtout, comment cela pérennise indépendamment de tout mouvement qu'il peut y avoir autour ?

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Nous en sommes encore loin, mais vous avez raison de poser cette question parce que je l'avais posée moi-même. C'est certain qu'à un moment donné, il faut un retour d'investissement important pour nos communes. Nous sommes encore loin de cela, mais c'est une question permanente.

Mme POUPONNEAU, Maire

Vous avez raison sur le point de vigilance, mais j'en profite quand même pour vous dire que nous sommes très accompagnés. Sur le programme LED++, nous avons été tout de suite programmés et sur les ombrières, nous sommes positionnés très rapidement et nous avons été dans les premières communes auxquelles ils ont accepté ce projet. Objectivement, je sais le dire, il y a d'autres instances où je serai moins remerciante, mais là franchement, sur le SDEHG, nous avons bien bénéficié de tous les programmes, nous avons été de suite inscrits dans les débuts de programme, donc c'est plutôt positif, mais il faudra être vigilant sur la SEM. Je vous propose de prendre acte du fait que nous avons ce rapport d'activité. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

*Délibération n°202410DEAC77 approuvée à l'unanimité avec 27 voix POUR*

### **13. INTERCOMMUNALITÉ : Porter à connaissance du rapport d'activités 2023 du Syndicat Mixte pour l'aménagement de la forêt de Bouconne**

Mme POUPONNEAU, Maire

Je vous rappelle que nous sommes un certain nombre à siéger à ce syndicat.

De manière synthétique, je rappelle que ce syndicat a une double compétence :

- la compétence centre de loisirs qu'elle exerce en lieu et place des communes sur les mercredis et vacances scolaires ;
- la compétence base de loisirs qu'elle exerce en lieu et place des intercommunalités puisque la compétence base de loisirs est une compétence intercommunale.

#### **Compétence base de loisirs**

Deux adhérents : Grand Ouest Toulousain et Hauts Tolosans.

La Métropole a une position historique au syndicat. Elle est le premier contributeur et verse près de 150 k€. Avec mes collègues de Colomiers et de Brax, nous avons obtenu en début de mandat de revenir sur la baisse de la dotation de la Métropole sur le syndicat. La Métropole n'est pas adhérente au sens juridique du terme, mais est contributrice parce que beaucoup de Métropolitains utilisent la base.

#### **Compétence centre de loisirs**

Plusieurs communes ont transféré leurs compétences, dont Pibrac. Vous avez la liste des autres communes. Je suis Présidente depuis le 2 septembre 2020 et dans notre commune, représentent notre commune :

- Laurence DEGERS et Miguel PAYAN qui sont titulaires avec moi et qui sont très présents. Madame DEGERS est très aidante sur cette structure au titre de son mandat de conseillère départementale, nous l'en remercions ;
- Marion JOUAN RENAUD, Yann KERGOURLAY et Nicolas DELPEUCH qui sont suppléants. Il leur arrive également de siéger.

#### **Évolution de la fréquentation du minigolf et du tennis**

Au moment du Covid, nous avons eu un pic qui s'était matérialisé puisqu'il était compliqué d'aller très loin. Nous avons eu une surutilisation des équipements par rapport à d'habitude. Là, nous restons sur quelque chose d'à peu près similaire sur le minigolf avant Covid et toujours en hausse sur le tennis, lié notamment au fait que nous avons réhabilité certains courts.

### **Activité base de loisirs**

L'accueil des groupes est une grosse partie de notre activité puisque nous recevons énormément de scolaires. L'activité repart à la hausse. Vous voyez une baisse parce que jusqu'à 2019, la piscine était intégrée dans ces accueils de groupes et la piscine a été fermée à partir de 2020, mais sur les quatre dernières années, il n'y a pas la piscine et cela repart à la hausse.

Dans le cadre de la Conférence des financeurs, nous réalisons aussi des activités pour les seniors. Je le redis parce que ce sont des séances gratuites financées par la Conférence des financeurs qui regroupent un certain nombre de financeurs dans le cadre de la prévention, pour permettre à chacun de rester autonome. Tous les ans, nous proposons des séances pour les seniors. Nous essayons de varier les activités d'année en année. Là, vous avez les quatre types d'activités que nous avons proposées. Au total, nous avons reçu près de 500 seniors sur la base de loisirs.

Nous avons nos manifestations habituelles qui sont listées, à la fois celles que nous organisons en propre avec notamment la nouveauté qui est le rendez-vous des familles une fois par mois et qui marche bien avec une activité familiale gratuite proposée. Nous avons également toutes les manifestations organisées en partenariat avec d'autres associations du secteur.

S'agissant de la piscine, je rappelle que lorsque nous sommes arrivés, elle était dans un état de délabrement important. Pour pouvoir la rouvrir la première année, il fallait injecter près de 100 k€, sans la refaire, juste pour qu'elle soit aux normes. Mettre 100 k€ alors qu'il fallait refaire tout le projet, c'était un gaspillage d'argent public considérable. Il a été donc fait le choix de ne pas la rouvrir et de travailler à un projet permettant qu'elle soit ouverte sur un temps plus long que ce qu'elle était jusqu'à présent. En 2023, nous avons eu le concours d'architectes. Trois architectes ont été retenus sur la première sélection et ensuite, un second jury a permis de retenir un architecte. Aujourd'hui, nous en sommes aux négociations puisqu'une fois que l'architecte est retenu, de nouvelles analyses complémentaires sont faites. Ces analyses ont donné lieu à des surcoûts sur des éléments qui n'avaient pas pu être évalués en amont du stade APD. Il faut donc revoir le projet pour que cela rentre dans l'enveloppe. Deux thématiques principales sont concernées : l'assainissement et l'amiante. C'est le genre de sujet qui alourdit en général les projets.

### **Activité centre de loisirs**

Le projet pédagogique reste inchangé.

La fréquentation du centre de loisirs est en augmentation constante. En 2023, nous étions en fourchette haute et je vous confirme qu'en 2024, nous avons encore plus d'enfants, donc nous sommes sur une fréquentation qui ne cesse d'augmenter. Cela pose d'ailleurs des questions que nous sommes en train de nous poser par rapport à la jauge de réception des enfants.

Nous avons changé l'équipe de direction.

Nous avons essayé de proposer d'autres offres comme le stage multisports pendant l'été qui fonctionne bien. Nous travaillons aussi à un programme pour les adolescents sur des séjours.

Nous avons un nouveau chef cuisinier. Nous travaillons vraiment aussi sur le fait-maison et les enfants travaillent toujours autour de l'alimentation, sur leur goûter, etc.

Ce n'est pas écrit là, mais en 2023 et en 2024, nous insistons sur les questions de sécurité du centre puisque la question de la sécurité est globale sur toutes les infrastructures et nous l'avons aussi travaillée sur la question du centre de loisirs.

### **Fréquentation des communes**

Vous avez le tableau récapitulatif de toutes les fréquentations en fonction des communes. Pibrac est la première commune en termes de fréquentation du centre.

### **Budget**

Vous avez un tableau qui récapitule le budget global consolidé sur le syndicat. Je vous rappelle que nous avons une comptabilité analytique puisque les financeurs ne sont pas les mêmes sur la base et le centre. C'est le budget global juridique du syndicat, mais après, nous refaisons toute une comptabilité analytique pour séparer les dépenses de la base de loisirs et les dépenses du centre de loisirs.

Aujourd'hui, les résultats cumulés sont positifs et importants, mais ils ne doivent pas masquer le fait qu'ils sont là parce qu'il y a des investissements structurants à faire, que ce soit à la piscine ou au centre de loisirs, toute la partie rénovation énergétique, parce que des bâtiments sont très âgés et très énergivores, nous avons donc besoin de les moderniser. Aujourd'hui, nous construisons un budget au centre de loisirs et à la base de loisirs qui permet des excédents qui ont vocation à être réinvestis dans l'investissement.

### **Récapitulatif base de loisirs**

Vous retrouvez ce que j'évoquais. Toulouse Métropole reste le principal financeur parmi les intercommunalités et ensuite, entre les deux autres intercommunalités, cela se répartit *au prorata* du nombre d'habitants. Cette contribution a été augmentée de la part des intercommunalités Grand Ouest Toulousain et Hauts Tolosans dans le cadre du projet piscine et va continuer à augmenter. C'est l'engagement des présidents.

### **Récapitulatif centre de loisirs**

Vous avez l'évolution des participations par commune. Vous voyez que nous avons une légère évolution de la participation de la commune. Nos évolutions sont très liées au nombre d'enfants puisqu'une grande part du calcul est sur le nombre d'enfants de la commune l'année précédente.

### **Comptabilité analytique base de loisirs en fonctionnement et en investissement**

Résultat de clôture à 100 k€.

### **Comptabilité analytique centre de loisirs en fonctionnement et en investissement**

Le résultat de clôture est plus important parce que sur la base de loisirs, nous avons moins de marge de manœuvre sur les recettes.

Le syndicat comprend 14 agents permanents.

### **Perspectives**

Nous sommes sur la finalisation du projet de réhabilitation de la piscine et de la Maison de la forêt.

Nous continuons à développer des animations spécifiques pour les familles.

Nous développons toujours un projet en matière d'éco-citoyenneté au centre de loisirs puisque nous avons un équipement extraordinaire pour accueillir des enfants.

Nous continuons la mise aux normes et en sécurité du centre de loisirs. Sur la partie sécurité, deux opérations importantes ont été faites au centre de loisirs :

- nous avons clôturé l'intégralité du centre. Cela peut paraître anodin, mais nous sommes en plein milieu d'une forêt et il y avait des trous dans la raquette. Même si nous n'avons pas eu de problème, la demande que j'ai faite est que nous soyons vraiment clôturés sur l'intégralité du site ;
- nous avons intégré un Algeco qui a été customisé par les enfants, qui est maintenant positionné à l'entrée. Les parents ne peuvent plus rentrer dans le centre sans passer par l'accueil qui est assuré par le personnel de direction du centre de loisirs.

Ce sont les deux principales opérations que nous avons faites en 2024.

En commission permanente, nous avons eu des questions relatives au projet piscine. Nous avons évidemment travaillé l'investissement, mais également la partie fonctionnement parce que vous l'avez souligné en commission permanente, Monsieur COSTES, et nous le partageons, l'investissement n'est peut-être pas le plus « difficile », c'est ensuite le fonctionnement de ce type d'infrastructures qui est en effet très consommateur de charges. Aujourd'hui, au vu des plannings que nous avons essayé d'anticiper, nous avons évalué :

- les charges de personnel ;
- l'évolution des fluides, puisqu'il y a eu une évolution importante en matière de fluides ;
- l'évolution qu'entraînerait le projet en termes d'entretien et de maintenance ;
- toutes les charges externes avec ce nouveau projet communication (contrats, honoraires, impôts et taxes) ;
- l'achat de fournitures qui va être plus important sur cet équipement ;
- comme nous empruntons, les annuités d'emprunts vont apparaître en dépenses.

En recettes, nous avons évalué à la fois :

- l'évolution des séances publiques ;
- nous allons aussi avoir beaucoup plus d'activités encadrées puisque le temps d'ouverture sera plus long. L'objectif est de faire rentrer des séances payantes aussi sur la journée ;

- les entrées individuelles ;
- les entrées des groupes ;
- les groupes spécifiques (IME, crèches) ;
- les scolaires avec les maîtres-nageurs ;
- les scolaires sans maîtres-nageurs ;
- les recettes de la buvette. À partir du moment où nous ouvrons plus, nous aurons plus de recettes de la buvette.

Nous avons intégré tout cela et nous avons évalué :

- les dépenses autour de 750 k€ ;
- les recettes autour de 350 k€ ;
- soit un déficit de fonctionnement à hauteur de 400 k€ que nous allons pouvoir intégrer en partie puisque vous avez vu dans les résultats, qu'en fonctionnement, nous avons à peu près des excédents de 100 k€. Il restera donc à peu près 300 k€ de déficit structurel de fonctionnement à combler. C'est dans la norme. Pour une piscine, c'est à peu près cela. C'est le minimum. Quelles que soient les piscines publiques, on n'arrive pas à avoir un modèle qui permette d'équilibrer totalement les recettes et les dépenses. Il y a toujours un reste à charge pour la collectivité. Il est important que nos concitoyens l'aient en tête. Cela va de 300 k€ à 1 M€ en fonction des piscines. Nous sommes sur la fourchette basse. C'est bien ce déficit que nous venons combler par l'augmentation progressive de la participation des intercommunalités au budget du syndicat. C'est bien à partir de ce déficit de 300 k€ que nous avons travaillé l'évolution progressive de la participation des intercommunalités.

Voilà, cela est donc plus précis par rapport à la question que vous m'aviez posée en commission permanente. Je vous laisse réagir, Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Merci de ces éléments. En clair, on prévoit un déficit qui sera comblé par l'augmentation de la participation que vous avez mentionnée. J'ai deux petites questions. Quelle est la période d'ouverture de la piscine ? Vous avez mentionné qu'elle ne serait pas ouverte toute l'année. De plus, vous n'avez pas mentionné le coût initial des investissements.

Mme POUPONNEAU, Maire

S'agissant du coût des investissements, je vous donne le montant des travaux, nous sommes autour de 6 M€ et ensuite, il y a les honoraires et autres frais divers. Le projet initial est que nous voulions tendre vers une ouverture toute l'année, mais avec les nouvelles très mauvaises surprises que nous avons eues sur l'amiante et l'assainissement, nous sommes en échange avec les deux Présidents d'intercommunalités pour savoir si nous restons sur le projet initial avec une participation supplémentaire de leur part ou si nous restons sur l'enveloppe en revoyant la plage d'ouverture. Dans tous les cas, a minima, nous devrions arriver de faire de mai à octobre alors qu'aujourd'hui, elle était ouverte de fin juin à début septembre, nous gagnerions donc au moins deux mois. S'ils veulent aller plus loin, nous pourrions travailler à une ouverture toute l'année. C'est un échange que nous avons actuellement avec les Présidents qui financent.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Merci de ces précisions. Vous avez mentionné le recours à l'emprunt. Avez-vous déjà une idée de la durée sur laquelle vous allez emprunter ?

Mme POUPONNEAU, Maire

Aujourd'hui, nous n'en sommes pas là. Ce que nous avons chiffré de manière précise, c'est ce que j'appelle l'emprunt relais, parce que nous allons assez rapidement avoir un besoin de trésorerie. Sur l'emprunt de plus long terme, vous savez très bien que c'est très fluctuant aujourd'hui, le projet n'est pas assez avancé. Cela bouge en permanence. Nous avons des collègues maires au syndicat, à chaque fois que nous réactualisons le projet en termes financiers, nous réactualisons avec les derniers taux d'emprunt moyen et la durée moyenne qu'ont pu obtenir nos collègues. Mais aujourd'hui, je ne vais pas vous annoncer un chiffre parce que cela bouge trop et par contre, ce que nous travaillons à affiner, c'est celui de l'emprunt relais sur la trésorerie. Monsieur ROUX.

M. ROUX, Conseiller Municipal

Vous dites que les intercommunalités qui vous suivent sur l'augmentation du budget sont les adhérentes. Toulouse Métropole n'étant pas adhérente, est-ce qu'elle vous suit sur l'augmentation ?

Mme POUPONNEAU, Maire

Elle a déjà augmenté en début de mandat. Elle est passée de 100 à 150 k€, donc elle a augmenté de 50 %. C'est une très belle augmentation que nous avons obtenue. À ce stade, nous n'avons pas prévu d'aller plus loin. Le

Président n'a pas souhaité aller plus loin étant donné qu'il avait quand même augmenté de 50 %, mais je sais qu'il a des échanges très réguliers avec ces deux collègues et que ces deux collègues, sans doute, lui demandent peut-être d'augmenter aussi la participation.

M. ROUX, Conseiller Municipal

J'avais une remarque sur la clôture parce qu'il se trouve que dimanche, je me suis perdu dans la forêt, je suis tombé sur la clôture du centre de loisirs qui semblait parfaitement neuve. Mais, ce qui m'a le plus étonné, c'est qu'à un point bas, le grillage avait manifestement été courbé. Je me suis demandé si des enfants sortent du centre ou si des éléments rentrent dans le centre.

Mme POUPONNEAU, Maire

On est dans une forêt, donc il y a des animaux. Je pense que c'est plutôt cela. Un enfant passerait ?

M. ROUX, Conseiller Municipal

Je n'ai pas essayé, mais je me suis posé la question.

Mme POUPONNEAU, Maire

D'accord, je demanderai qu'ils aillent vérifier. C'est compliqué parce que ce n'est pas comme clôturer un tour de maison. On est dans la forêt, on ne va pas bétonner. Le centre est extrêmement étendu, on ne va pas faire du parpaing. En effet, cela reste un équipement qui ne peut pas être fait comme dans une maison, mais au vu de votre retour, je demanderai qu'on aille faire une vérification. Je vous propose de prendre acte du fait que nous avons évoqué ce rapport d'activité. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

*Délibération n°202410DEAC78 approuvée à l'unanimité avec 27 voix POUR*

#### **14. URBANISME : Avis sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU**

M. NOUVEL, Adjoint au Maire

La délibération proposée à votre vote concerne une modification nécessaire du PLU pour la réalisation du giratoire de la Chauge. Cela concerne l'intersection de la route métropolitaine M24 (route de Lévigac) et la M24c qui est le chemin de la Chauge qui vient de Brax.

L'ancien PLUi-H de 2019 aurait permis cette réalisation sans modification puisqu'un emplacement réservé avait été inscrit à l'époque. L'annulation de PLUi-H a fait que, repassant au PLU, nous sommes sur un espace boisé classé qui se décompose en deux parties. Il n'était pas possible de faire quelques travaux que ce soit sur un bois classé. L'objet de la modification de notre PLU actuel est de déclasser ces deux EBC.

Cette modification qui se fait sous l'égide de Toulouse Métropole a donné lieu à une enquête publique qui s'est déroulée au mois de juin dernier. Le commissaire-enquêteur a donné un avis favorable. Il a d'ailleurs noté qu'il avait eu beaucoup de réponses défavorables pour des raisons notamment de sécurité qui avaient été signalées par les personnes qui s'étaient manifestées. Il a tout de même assorti ses conclusions d'une réserve concernant l'absence de piste cyclable sur ce rond-point. La réponse de Toulouse Métropole est de dire qu'il y a à proximité le passage prévu du REV10 qui va certainement attirer l'ensemble des personnes qui se déplacent à cycles plutôt que sur cette zone-là. Au passage, je voudrais quand même remercier Monsieur Thierry ZANATTA, le Maire de Brax, qui a largement contribué à travailler avec un de ses concitoyens qui était récalcitrant pour nous céder une partie du terrain qui est du côté de Brax, mais qui est sur la commune de Pibrac.

Il vous est demandé d'émettre un avis favorable qui permettra ensuite au Conseil métropolitain du 12 décembre de ratifier et d'entériner cette décision.

Mme POUPONNEAU, Maire

Merci. Il y a eu beaucoup de contributions à cette enquête publique pour dire la dangerosité des lieux et la nécessité de ce projet. Y a-t-il des questions ? Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Nous ne pouvons que nous réjouir que ce projet aboutisse parce que c'est effectivement dangereux. Nous l'avons engagé, vous le poursuivez, c'est parfait. J'ai deux petites questions relatives aux délais de réalisation ultérieurs une fois que les problématiques d'urbanisme et de permis seront purgées.

M. NOUVEL, Adjoint au Maire

À ce jour, tous les plans sont prêts puisque le giratoire a été conçu. Les plans ont donc été arrêtés par Toulouse Métropole qui envisage des travaux à l'été prochain, au moment où il y aura le moins de circulation sur la route de Lévigac notamment.

M. COSTES, Conseiller Municipal

La deuxième question que j'ai posée en commission permanente porte sur la compensation que vous allez faire de la partie boisée d'acacias. Avez-vous des éléments ? J'ai cru comprendre que vous alliez replanter au voisinage ou sur la zone. Pouvez-vous nous en dire plus ?

M. NOUVEL, Adjoint au Maire

Nous replantons au voisinage de la zone. On parle de bois classé, mais en fait, c'est un bosquet de quelques acacias, sauf un arbre que je vais qualifier de plus remarquable que les autres et qui sera conservé, mais cela concerne peu d'espèces d'arbres à replanter et ce sera fait sur la zone.

Mme POUPONNEAU, Maire

Un aménagement paysager est prévu.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Une petite remarque sur la qualité des arbres. Le bois classé est classé d'une part par rapport au caractère de ses espèces, mais aussi au caractère de tout l'écosystème qu'il va générer autour, c'est-à-dire que les acacias génèrent des pollinisations par les abeilles, etc. C'est aussi pour cela que c'est classé indépendamment de la taille des arbres.

Mme POUPONNEAU, Maire

Y a-t-il d'autres questions ? (*Non*) Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

*Délibération n°202410DEAC79 approuvée à l'unanimité avec 27 voix POUR*

#### **15. RESSOURCES HUMAINES : Révision du régime indemnitaire RIFSEEP (abrogation de la délibération du 04/04/2024)**

Mme TARQUIS, Conseillère Municipale

Cette délibération avait été votée en Conseil municipal au mois d'avril et début juillet 2024, nous avons reçu un courrier du Bureau de contrôle de légalité faisant part de plusieurs irrégularités dans cette délibération alors qu'elle avait quand même été travaillée avec le Centre de gestion. Il faut donc redélibérer sur les modifications apportées.

La première modification est relative aux types de personnel qui perçoivent cette IFSE. Il faut que tous les personnels et notamment tous les agents contractuels en CDD perçoivent cette IFSE, quelle que soit la durée du contrat, alors qu'au départ, cela avait été fixé à partir de six mois.

Nous avons voulu que la délibération soit la plus précise possible et nous avons détaillé tous les montants d'IFSE et les critères permettant de calculer le montant de CIA. Il faut enlever tout cela parce que le Conseil municipal n'a compétence que pour fixer le cadre juridique d'attribution du RIFSEEP. C'est uniquement l'autorité territoriale qui peut décider du montant versé.

Il y avait également une modification à effectuer sur les groupes de fonctions. Nous avons laissé des cases vides parce qu'aucun agent ne rentrait dans ces cases et il ne faut pas laisser de cases vides. Nous avons donc enlevé ce qui ne nous concernait pas.

Cette délibération a été votée à l'unanimité au Comité social territorial du 11 septembre.

Mme POUPONNEAU, Maire

Je mets au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

*Délibération n°202410DEAC80 approuvée à l'unanimité avec 27 voix POUR*

## **16. RESSOURCES HUMAINES : Convention avec le CDG31 pour la mission de conseil en organisation pour le théâtre musical de Pibrac**

Mme TARQUIS, Conseillère Municipale

Il s'agit d'une convention avec le CDG31 auquel nous demandons une prestation pour établir un diagnostic de l'organisation du théâtre suite à la mutation d'un des agents pour avoir un état des lieux et aboutir à des propositions d'organisation. Le coût est de 7 130 euros. Cette convention a été présentée au Conseil d'exploitation de l'ECP et a reçu un avis favorable.

Mme POUPONNEAU, Maire

Nous avons évoqué ce sujet en commission permanente. Madame BASQUIN.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Nous avons discuté du projet. J'ai juste une petite remarque par rapport aux éléments qui nous ont été transmis. Je n'ai pas vu l'étude de faisabilité annexée à la présente convention. Je suis peut-être passée à travers, mais dans le préambule, il est noté : « *Une étude de faisabilité préalable a été soumise à l'approbation de l'employeur. Cette étude est annexée à la présente convention* ».

Mme POUPONNEAU, Maire

Je l'ai ! C'est cela, l'étude de faisabilité ?

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Non parce que dans le document, il est marqué : « *En annexe, vous avez l'étude de faisabilité* » ou alors, c'est mal formulé. Je n'ai pas compris.

Mme POUPONNEAU, Maire

Je pense que c'est mal formulé.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Est-ce que cette convention est l'étude de faisabilité ?

Mme POUPONNEAU, Maire

Avez-vous reçu cela ?

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Oui, mais sur le préambule de ce document, il est écrit à la page 3 : « *Une étude de faisabilité préalable a été soumise à l'approbation de l'employeur* ».

Mme POUPONNEAU, Maire

Je pense qu'il s'agit du devis. C'est la manière dont ils vont travailler, mais je ne vois pas où vous le voyez. Dans la page 3 de l'étude de faisabilité ou dans la page 3 de la convention ?

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Dans la page 3 de la convention.

Mme POUPONNEAU, Maire

J'ai l'étude de faisabilité, vous ne l'avez pas ?

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Nous ne l'avons pas. L'idée n'est pas de revenir sur le projet, mais de voir exactement ce qu'ils proposent et si c'est annexé pour vous, par vous, notamment dans un projet plus global concernant le théâtre, parce que ce n'est pas le tout de revoir...

Mme POUPONNEAU, Maire

En fait, l'étude de faisabilité, c'est pour établir le devis. Cette étude de faisabilité comprend le contexte de la saisine qui reprend les éléments que nous avons évoqués, la qualification de la demande et la méthodologie, comment ils vont faire, les entretiens, tout ce que nous avons évoqué. Après, ils chiffrent le nombre de jours de travail que cela leur demande et on arrive aux 7 130 euros. En fait, c'est un devis détaillé.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

D'accord. J'ai une question annexe. Le sujet est de regarder les ressources humaines nécessaires au fonctionnement du théâtre. Ma question est de savoir quel est votre projet parce que j'imagine que vous allez leur donner un projet global pour étudier les ressources humaines nécessaires à mettre en face.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Non. À la base, il ne leur a pas été donné des éléments de départ. Il leur a été demandé d'étudier la situation actuelle pour arriver ensuite à une analyse en fonction de ce qu'ils vont déterminer, dire et expliquer sur l'existant. La réflexion sera partagée pour voir les suites que nous donnerons.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Cette étude s'inscrit sur un point ponctuel à date et n'est pas projetée sur un avenir qui engloberait un projet global sur le théâtre ?

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Cette étude a été demandée parce qu'il y a eu un mouvement actuel. Comme nous l'avions expliqué la dernière fois, au lieu de repartir sur un remplacement de poste à poste, cela nécessite un besoin d'une analyse puisque cette structure n'a pas été analysée depuis très longtemps.

Mme TARQUIS, Conseillère Municipale

Ils vont de toute façon nous faire des propositions. Nous leur avons tout transmis. Ils vont effectuer une analyse fine et nous faire des propositions, notamment des propositions RH.

Mme POUPONNEAU, Maire

Je réponds à votre question. C'est à utilisation constante du théâtre. Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Je rejoins ce que vient de dire Odile. J'ai cru comprendre que vous avez répondu à la question, c'est à iso structure. C'est donc dans le cadre de cette structure que vous projetez cette réflexion sur l'organisation. Si mes souvenirs sont bons, il doit y avoir cinq personnes en fonctionnement. 7 000 euros pour cinq personnes, c'est un petit peu élevé, mais bon, passons là-dessus, je pense que le véritable problème n'est pas là. Le véritable problème est de savoir ce que l'on veut faire de cette structure de théâtre et comment elle s'inscrit dans un projet global de la Ville. Le théâtre est vieillissant. Il y aura certainement des investissements à faire pour le rendre compétitif eu égard aux autres infrastructures qui existent sur le marché toulousain. C'est de cela dont il s'agit. À partir de la vision et du point d'arrivée, on peut naturellement faire un projet pour dimensionner les efforts aussi bien en investissement qu'en personnel qu'on va mettre à disposition pour essayer de satisfaire le projet qu'on détermine, mais pas l'inverse.

Je ne veux pas anticiper ce que sera le résultat de l'étude, mais on peut penser que ce sera peut-être de nature à satisfaire ponctuellement, un coup d'épée dans l'eau, mais d'après ce que je comprends, cela n'amènera pas un support à la réflexion globale pour essayer de pérenniser et de rendre plus attractif le théâtre musical de Pibrac par rapport à la situation dans laquelle il est aujourd'hui. J'abonde sur les craintes d'Odile qui sont malheureusement confirmées.

Mme POUPONNEAU, Maire

Je ne vais pas parler à la place de Madame BASQUIN, mais je ne pense pas du tout qu'elle ait exprimé des craintes. Elle a posé simplement une question.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

J'ai posé une question factuelle.

Mme POUPONNEAU, Maire

Voilà, il n'y avait pas de craintes exprimées. Monsieur RABIOT.

M. RABIOT, Adjoint au Maire

S'agissant de cet aspect du théâtre et de la partie RH, je voudrais rappeler un point de mémoire qui remonte à notre prise de fonction sur le mandat. Lorsque vous aviez réfléchi à la réorganisation du théâtre et à la partie RH, il y avait sans doute eu des éléments de réflexion qui nous auraient peut-être été bien utiles pour pouvoir travailler cette partie à notre tour. En tout cas, pour ma part, je rappelle que je n'ai jamais vu ces éléments qui m'ont été évoqués. Je tenais juste à le redire.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Je pense avoir été transparente sur les sujets transmis et s'il y avait eu une question, j'aurais volontiers répondu. Il y avait un projet en cours au moment de la fin du mandat et qui a été glissé. C'est pour cela que je pose la question du projet puisque ce qui valait il y a quatre ans ne vaut plus aujourd'hui. En tout cas, les conditions ne sont plus les mêmes, d'où l'intérêt de remettre la perspective RH en fonction de besoins à plus long terme. Le projet qui était en cours était de rajouter une ressource en intérim dans un premier temps, des entretiens avaient été faits et une personne avait même été retenue après différents entretiens pour supporter une charge connue de tous entre des agents qui sont pluridisciplinaires, avec des âges différenciés et des évolutions qu'on veut amener. La transparence pouvait avoir lieu si la question avait été posée parce qu'il y avait des dossiers qui ont été posés, qui sont restés. Vous en avez retrouvé, je pense. En tout cas, pour ma part, nous avons suffisamment d'échanges pour pouvoir transmettre les premiers résultats des conclusions que nous avons eues à l'époque.

Mme POUPONNEAU, Maire

S'agissant de la charge, je pense qu'il est très important d'avoir un organisme extérieur pour l'objectiver. Cela fait partie des raisons pour lesquelles nous faisons appel à cette prestation. À un moment donné, il est important qu'un organisme extérieur qui n'a pas d'intérêt dans la réflexion ou qui n'a pas l'historique puisse objectiver les tâches, le temps que cela prend, l'organisation qui est mise en place pour organiser ces tâches et déterminer s'il existe d'autres alternatives à l'organisation, etc. L'objectif premier, avant toute chose, n'est absolument pas ce que vous évoquez, c'est en effet d'objectiver avec un organisme extérieur la situation de ce théâtre qui, on le voit à chaque délibération, entraîne, et c'est très bien, un lien très affectif de par l'historique de la structure, de par parfois la relation qu'on peut avoir avec les personnes qui y travaillent. Là, nous allons essayer de sortir de l'affectif ou du politique et de partir avec une base factuelle. Je mets au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie. Il n'y a pas d'affect.

*Délibération n°202410DEAC81 approuvée à l'unanimité avec 27 voix POUR*

**17. CENTRE SOCIAL-MDC : Convention de mise à disposition gratuite de l'Exposition « Cité Laïque » par la Ville de Toulouse à la Ville de Pibrac**

Mme POUPONNEAU, Maire

Comme je l'ai expliqué en commission permanente, la commune se doit d'avoir un agent référent en termes de laïcité. Nous avons une personne chargée de la CTG qui est aussi référent laïcité et qui nous a proposé cette année plusieurs actions sur ce thème, notamment de la formation pour le personnel et une exposition. Grâce à son travail acharné, elle a réussi à trouver une exposition sur la semaine de la laïcité, ce qui n'est pas facile puisque tout le monde fait une exposition la semaine de la laïcité. Elle en a trouvé une à la Ville de Toulouse. Il vous est proposé cette convention avec la commune de Toulouse afin d'avoir un prêt de cette exposition. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

*Délibération n°202410DEAC82 approuvée à l'unanimité avec 27 voix POUR*

**18. ADMINISTRATION : Désignation du président de la commission mixte consultative des marchés de plein vent**

Mme POUPONNEAU, Maire

Monsieur BEAUVAIS nous a adressé sa démission de la commission des marchés de plein vent. Il est nécessaire de se réunir pour pouvoir faire un petit point. Madame LACAMBRA ROUCH a proposé de pouvoir rentrer dans cette commission à la place de Romuald BEAUVAIS. Je rappelle que la minorité est représentée par Monsieur Gilles ROUX et par Madame BASQUIN. Madame BASQUIN.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Pourquoi la candidature ne vient-elle pas d'un des membres de la commission puisque c'est un membre extérieur qui n'est pas encore dans la commission ?

Mme POUPONNEAU, Maire

Non, c'est un membre de la commission qui démissionne, donc il faut remettre quelqu'un dans la commission. C'est Monsieur BEAUVAIS qui démissionne.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Il y a deux temps, il y a la remise et après...

Mme POUPONNEAU, Maire

Il faut deux délibérations ?

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Ne faut-il pas le faire en deux temps ? Aujourd'hui, cela sous-tend que nous votons pour quelqu'un qui n'est pas présent dans la commission.

Mme POUPONNEAU, Maire

Oui, parce que cela s'appelle désignation du Président, c'est ce que vous voulez dire ?

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Oui.

Mme POUPONNEAU, Maire

Oui, c'est vrai. Je propose que nous la scindions maintenant en deux délibérations.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Je ne sais pas quelle est la méthode, mais nous sommes en train de voter pour une personne qui n'est pas dans la commission.

Mme POUPONNEAU, Maire

Je regarde les délibérations « *Portant création et composition* », donc je pense que vous avez raison et qu'il faut d'abord modifier la délibération à laquelle nous faisons référence.

Nous vous proposons de viser les deux, de modifier celle de 2022 sur la composition et ensuite, de choisir la présidence. C'est vrai qu'il faut deux actes. Il faut d'abord acter l'entrée de Madame LACAMBRA ROUCH dans la commission en lieu et place de Romuald BEAUVAIS. Dans un second temps, il faut acter de sa présidence. Cela vous va-t-il ? (*Oui*) Parfait. Merci pour cette remarque pertinente. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

*Délibération n°202410DEAC83 approuvée à l'unanimité avec 27 voix POUR*

### **Compte rendu des faits marquants qui se sont déroulés sur la commune et informations**

Mme POUPONNEAU, Maire

Je souhaite remercier tous ceux qui ont participé activement à cette rentrée qui était comme toujours très active, avec une mention particulière pour tous ceux qui se sont investis dans les Journées du patrimoine, le concours de poésie qui a été une belle réussite et évidemment, notre Mekanik du rire, ce week-end, qui était particulièrement réussie grâce à une météo incroyable et ils ont beaucoup de chance à chaque fois. Le Président nous a annoncé qu'ils n'auraient pas de mauvais temps jusqu'en 2035 ! Il a cette information au plus haut lieu, donc nous allons pouvoir continuer. Qui dit Mekanik du rire dit qu'arrivent dans la foulée Festi'Jardin et Pyrénicimes qui les suivent pour l'automne. Nous leur souhaitons bon courage dans leur préparation.

S'agissant de la rentrée, je ne reviens pas sur les éléments, nous les avons donnés, je crois, la dernière fois. Vous dire simplement que nous avons remis le kit vélo aux élèves de CP, que la Calandreta est installée sur l'esplanade et que cela se passe bien.

Je voulais surtout vous communiquer des informations importantes.

#### **Résultats du budget participatif**

Nous devons annoncer aujourd'hui les résultats du budget participatif, puisque nous avons plusieurs projets et qu'il y en avait un de trop pour pouvoir rentrer dans l'enveloppe. Je vous annonce dans l'ordre des votes les quatre projets retenus sur cinq :

- installation de pergolas pour les Restos du cœur ;
- installation d'écoliers pour sécuriser les abords de l'école Maurice Fonvieille ;
- des racines et des livres sur l'Aubépine ;
- installation d'une table de pique-nique à la Chênaie.

Il reste juste le projet de fresque qui n'a pas été retenu. Pour ces quatre projets, nous arrivons à une somme totale de 10 600 euros et nous avons eu près de 250 votants.

**PLUi-H**

Afin que tout le monde ait bien cette date en tête, notamment la population, je voulais vous dire aussi que le PLUi-H dont nous avons parlé la dernière fois sera en enquête publique en début d'année 2025 jusqu'à la mi-février.

#### Antenne 5G

Ensuite, vous avez peut-être vu le panneau qui a été affiché à proximité du Carrefour Market en bas concernant une antenne 5G. Je rappelle que c'est un projet contre lequel la commune était opposée, notamment parce que cette antenne était disposée à proximité des habitations et surtout sur une trame verte et bleue. Nous avons refusé ce document d'urbanisme considérant la trame verte et bleue et nous avons été attaqués au tribunal par les porteurs de ce projet qui est Next Tower. Il est important que tout le monde ait en tête que Next Tower n'est autre qu'une filiale de Carrefour. En fait, Carrefour s'auto-verse des loyers et a une recette grâce à sa filiale qui implante des antennes. Ils nous ont attaqués et ont gagné en référé. Il faut savoir que tous les refus d'antennes 5G qui sont attaqués gagnent alors que nous avons quand même démontré que nous n'étions pas en zone blanche à Pibrac. En attendant le jugement sur le fond, ils sont tout à fait aptes à pouvoir construire cette antenne. Nous sommes très remontés avec Honoré NOUVEL, donc cela fait des semaines et des semaines que nous avons alerté les dirigeants régionaux et nationaux de Carrefour. Les dirigeants de Next Tower voulaient bien discuter, mais de la couleur de l'antenne, donc nous avons dit que ce n'était pas tout à fait le sujet. À force de pression, nous avons réussi à obtenir de Carrefour qu'ils demandent à Next Tower de retirer ce projet. Aujourd'hui, nous n'avons pas d'écrit, mais la Direction régionale de Carrefour nous indique que ce projet n'est plus d'actualité.

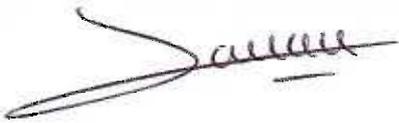
#### Déchets verts

Vous avez vu que la Métropole a décidé de faire évoluer la collecte des déchets verts en rendant payante la collecte en porte-à-porte des déchets verts. Suite à beaucoup de remontées de terrain, le Président a annoncé il y a quelques jours qu'il allait maintenir une collecte gratuite six fois par an sur les mois où on produit le plus de déchets verts, donc principalement avant l'été et avant l'automne. Ceux qui s'étaient déjà inscrits à la collecte payante peuvent soit annuler leur inscription à la collecte payante, soit rajouter les collectes gratuites à leur collecte payante ce qui fait qu'ils auront les deux collectes payantes par mois, plus la collecte supplémentaire les mois où il y a la collecte gratuite, soit trois collectes par an. J'espère avoir été claire. Sinon, vous pouvez vous référer aux communications très régulières de la Métropole sur ce sujet. Je vous souhaite une bonne soirée.

*La séance est levée.*

Heure de clôture de la séance : 20 h 10.

Madame le Secrétaire de séance  
Marion JOUAN RENAUD



Madame le Maire  
Denise CORTIJO



Acte publié le :

**05 DEC. 2024**

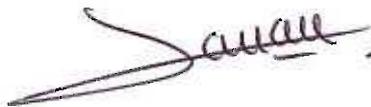
## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 202410DEAC66 « FINANCES » Décision budgétaire modificative n° 2 – budget communal Adoptée par 27 voix POUR
Délibération n° 202410DEAC67 « FINANCES » Indemnité de gardiennage de l'église Adoptée par 27 voix POUR.
Délibération n° 202410DEAC68 « FINANCES » Convention de participation financière versée à l'OGEC La Salle pour les élèves Pibracais – avenant 2 Adoptée par 27 voix POUR.
Délibération n° 202410DEAC69 « FINANCES » Convention de participation financière versée à la Calandreta de Bocôna pour les élèves Pibracais – avenant 1 Adoptée par 27 voix POUR.
Délibération n° 202410DEAC70 « FINANCES » Admission en non-valeur de créances éteintes et irrécouvrables Adoptée par 27 voix POUR.
Délibération n° 202410DEAC71 « FINANCES » Fonds de concours agricole de Toulouse Métropole pour le projet de ferme maraichère – adoption de la convention Adoptée par 27 voix POUR.
Délibération n° 202410DEAC72 « DOMAINE » Acquisition d'un terrain situé Lieu-dit Fondes – retrait de la délibération initiale Adoptée par 27 voix POUR
Délibération n° 202410DEAC73 « DOMAINE » Convention entre la Ville de Pibrac et Toulouse Métropole pour la mise à disposition d'un terrain Lieu-dit Fondes – aménagement d'un bassin de rétention Adoptée par 27 voix POUR
Délibération n° 202410DEAC74 « DOMAINE » Mise à disposition à titre gratuit de locaux scolaires en dehors des heures d'enseignement – Adoption de la convention type Adoptée par 27 voix POUR.
Délibération n° 202410DEAC75 « DOMAINE » Convention de mise à disposition gratuite de la structure artificielle d'escalade du gymnase de la Castanette au profit du collège Germaine Tillion d'Aussonne Adoptée par 27 voix POUR.
Délibération n° 202410DEAC76 « CMJ » Adoption du nouveau règlement intérieur du Conseil municipal des jeunes Adoptée par 27 voix POUR.
Délibération n° 202410DEAC77 « SDEHG » Porter à connaissance du rapport d'activités 2023 Adoptée par 27 voix POUR
Délibération n° 202410DEAC78 « INTERCOMMUNALITÉ » Porter à connaissance du rapport d'activités 2023 du Syndicat Mixte pour l'aménagement de la forêt de Bouconne Adoptée par 27 voix POUR

<p>Délibération n° 202410DEAC79 « URBANISME »  Avis sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU  Adoptée par 27 voix POUR</p>
<p>Délibération n° 202410DEAC80 « PERSONNEL »  Révision du régime indemnitaire RIFSEEP (abrogation de la délibération du 04/04/2024)  Adoptée par 27 voix POUR</p>
<p>Délibération n° 202410DEAC81 « PERSONNEL »  Convention avec le CDG31 pour la mission de conseil en organisation pour le théâtre musical de Pibrac  Adoptée par 27 voix POUR</p>
<p>Délibération n° 202410DEAC82 « CENTRE SOCIAL MDC »  Convention de mise à disposition gratuite de l'Exposition « Cité Laïque » par la Ville de Toulouse à la Ville de Pibrac  Adoptée par 27 voix POUR</p>
<p>Délibération n° 202410DEAC83 « ADMINISTRATION »  Désignation du président de la commission mixte consultative des marchés de plein vent  Adoptée par 27 voix POUR</p>

Étaient présents : Camille POUPONNEAU - Benoit RABIOT - Laurence DEGERS - Honoré NOUVEL - Brigitte HILLAT - Franck DUVALEY - Denise CORTIJO - Miguel PAYAN - Fanny PRADIER - Gilbert FACCO - José SALVADOR - Nathalie FAYE - Nathalie CROSTA - Nicolas DELPEUCH - Laurence TARQUIS - Guillaume BEN - Marion JOUAN RENAUD - Benoît BEAUDOU - Bruno COSTES - Gilles ROUX - Odile BASQUIN  
Ayant donné pouvoir : Denis LE BOT à Brigitte HILLAT - Corine DUFILS JUANOLA à Miguel PAYAN - Romuald BEAUVAIS à Laurence TARQUIS - Rachel MOUTON à Denise CORTIJO - Béatrice LACAMBRA ROUCH à Fanny PRADIER - Nathalie NICOLAÏDES à Gilles ROUX

Madame le Secrétaire de séance  
Marion JOUAN RENAUD



Madame le Maire  
Denise CORTIJO



Acte publié le : **05 DEC. 2024**